

ÉTATS-UNIS

Amnesty International appelle au respect de la dignité humaine alors que la Géorgie se prépare à exécuter un mineur délinquant atteint de troubles mentaux

Index AI : AMR 51/131/00

« Est-ce que notre situation est meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a huit ans ? Sans aucun doute ... Mais ce n'est pas seulement notre situation qui s'est améliorée, mais aussi notre pays. Nous sommes aujourd'hui plus tolérants, plus magnanimes, plus humains ... »

Extrait de l'allocution prononcée par le président Bill Clinton lors de la convention nationale du Parti démocrate, à Los Angeles, le 14 août 2000.

« Au cours des huit jours à venir, la magnanimité et l'humanité dont peuvent faire preuve les dirigeants américains seront examinées de près par la communauté internationale », a déclaré ce jour (mercredi 16 août 2000) Amnesty International, qui publie un rapport sur l'exécution imminente d'un mineur délinquant atteint de troubles mentaux.

Alexander Williams doit mourir sur la chaise électrique de l'État de Géorgie le 24 août 2000.

« L'exécution d'Alex Williams démontrerait une fois de plus que sur le plan de la peine de mort, les États-Unis s'apparentent à l'un de ces "rogue states" ("États parias") qu'ils sont si prompts à condamner. Ils occupent en effet le premier rang parmi les rares pays qui persistent à bafouer les normes internationales interdisant l'application de la peine de mort aux mineurs délinquants – c'est-à-dire aux personnes reconnues coupables d'infractions perpétrées alors qu'elles avaient moins de dix-huit ans », a fait observer Amnesty International.

Alex Williams avait dix-sept ans lorsque Aleta Bunch a été tuée en 1986, à l'âge de seize ans. Si cet homme devait être exécuté, sa mort porterait à cinq le nombre de mineurs délinquants ayant subi un tel sort sur

le territoire américain depuis le début de l'année – un nombre qui n'a pas été atteint depuis 1954. Cela signifierait en outre que les États-Unis ont ôté la vie à davantage de mineurs délinquants en un peu plus de sept mois que le reste du monde au cours des sept dernières années.

« Il n'existe quasiment aucun autre pays au monde où Alex Williams serait exécuté, a souligné Amnesty International. À la connaissance de l'Organisation, seuls l'Iran et la République démocratique du Congo (RDC) ont ôté la vie à des mineurs délinquants au cours des trois dernières années. »

En violation des normes internationales, Alex Williams, comme bien d'autres accusés, a été privé de son droit à une assistance judiciaire appropriée. En 1986, l'avocat chargé de sa défense l'a de fait abandonné à son sort au cours de son procès, dans la mesure où il n'a mené aucune investigation sur les antécédents de son client, dont l'enfance avait été marquée par de graves mauvais traitements, ni sur ses troubles mentaux, qui auraient pourtant pu être invoqués à titre de circonstances atténuantes.

Depuis qu'il est incarcéré dans le couloir de la mort, les troubles mentaux d'Alexander Williams se sont aggravés et il est arrivé que les autorités lui fassent prendre de force des médicaments pour le contrôler. *Au nombre des symptômes relevés chez lui figurent des idées délirantes ainsi que des hallucinations auditives et visuelles. Selon divers diagnostics, il souffre de schizophrénie paranoïde et de trouble schizo-affectif de type bipolaire.*

Le rapport replace le cas d'Alex Williams dans son contexte, marqué par l'inquiétude croissante que suscite, tant au niveau national qu'international, le recours à la peine capitale aux États-Unis.

Vingt-huit ans après la décision par laquelle la Cour suprême de ce pays avait mis un terme aux exécutions en raison du caractère arbitraire des condamnations à mort, l'application de la peine capitale demeure subordonnée à des éléments totalement étrangers

Les appels à l'instauration d'un moratoire sur les exécutions se sont multipliés depuis que le gouverneur de l'Illinois a suspendu les exécutions en raison du nombre « honteux » d'erreurs judiciaires commises dans cet État dans des affaires de crimes passibles de la peine capitale.

« L'application de la peine de mort aux États-Unis est marquée par des erreurs et des injustices répétées, a indiqué Amnesty International. L'exécution d'Alex Williams apporterait une nouvelle fois la preuve que les autorités américaines préfèrent appliquer un châtiment cruel et dégradant, qui appartient au passé et n'est rien d'autre qu'une forme de vengeance sanctionnée par l'État, plutôt que de chercher à le remplacer par des peines plus humaines, conformes aux normes les plus progressistes en matière de justice et de dignité humaine.

« La Géorgie peut encore suspendre cette procédure d'exécution. Le faire ne reviendrait aucunement à insulter la mémoire d'Aleta Bunch, ni à tirer un trait sur la brutalité des circonstances de sa mort. En exhortant les autorités de cet État à prendre une telle mesure, Amnesty International ne fait que leur demander de respecter les normes internationales en matière de clémence et d'humanité. »

Dans le monde entier, des membres de l'Organisation appellent les autorités de Géorgie à gracier Alex Williams. _

Pour obtenir de plus amples informations ou un exemplaire du document intitulé USA.

Abandoning Justice: The Imminent

aux règles de droit : le fait qu'un individu soit ou non condamné à mort dépend tout autant de la compétence de son défenseur, de l'identité de la victime et du lieu où les faits se sont déroulés que de la gravité du crime commis.

execution of Alexander Williams, mentally ill child offender
[États-Unis. La justice sacrifiée : l'exécution imminente d'Alexander Williams, mineur délinquant atteint de troubles mentaux] (AMR 51/121/00), veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 207 413 5566. Ce rapport est également disponible au format PDF sur notre site web : <http://www.amnesty.org>